

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 2002 - N° 6

## *Montana : Des origines à la fin du Moyen Âge*



# Montana

## Les origines

### Des origines à la fin du Moyen Âge



Hugues Rey  
Archiviste communal

#### Vestiges archéologiques

A ce jour, aucun site préhistorique d'importance n'a été décelé dans la commune de Montana. Toutefois, à la fin du siècle dernier et au début du XX<sup>e</sup>, diverses trouvailles archéologiques sont signalées.

Une fibule de La Tène I (v. 450-250 avant J.-C.) constitue le témoignage le plus ancien<sup>1</sup>. De l'époque romaine datent trois pièces en bronze d'empereurs, dont une de Nerva (96-98), que l'archiviste d'Etat Meyer signale en 1921<sup>2</sup>.

Antérieurement, lors de la construction de l'Hôtel du Parc, vers 1890, une dizaine de squelettes sont découverts, sans qu'on apporte d'autres précisions. Dans le bosquet voisin, en 1916, on met à jour une tombe taillée dans le roc et entourée d'un muret. Longue de 2 mètres, cette sépulture de type mérovingien est formée de grosses dalles et il faut sept hommes pour soulever la pierre supérieure. A l'intérieur reposent le squelette d'un homme, la tête à l'est, et celui d'une femme, la tête à l'ouest. Près du crâne de l'homme se trouve en outre un petit vase en pierre ollaire de 13 centimètres de haut, qualifié de «gallo-romain»<sup>3</sup>.

On le voit, la rareté des vestiges et leur caractère disparate ne permettent guère de conclusions quant aux premiers établissements humains de l'endroit.

#### Premières mentions écrites

Corin est le premier lieu de la commune repéré à ce jour dans un document écrit. Le Chapitre de Sion y détient en

<sup>1</sup> SAUTER, M.-R. ; 1950 : 115. Le musée d'art et d'histoire de Genève, qui selon le professeur Sauter conserve cette fibule, n'a malheureusement pu me donner aucun renseignement sur cet objet.

<sup>2</sup> 13. Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1921. Aarau 1922. pp. 92 et 111.

<sup>3</sup> 19. Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1927. Aarau 1928. pp. 117-118.



effet une vigne. Un inventaire qui daterait du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle, avant 1131, la nomme en ces termes: «*Et in Corens, unam vineam*»<sup>4</sup>.

Cette mention permet donc d'exclure une origine orientale pour ce toponyme, comme avancé par S. Furrer dans sa *Statistik vom Wallis* parue en 1852. Selon cet auteur, après la croisade de Boson de Granges en 1240, ses compagnons ont nommé leurs villages «Corinth», «Iconium» et Montana, afin de perpétuer le souvenir pieux des Lieux saints<sup>5</sup>.

La première mention de Diogne figure dans un acte de 1210 par lequel Guillaume Albi, coseigneur de Granges, cède en fief à l'église de Lens un alpage et plusieurs prés pour le repos de son âme. Jean de Diogne est cité parmi les sept témoins<sup>6</sup>.

Quant à Montana, son nom apparaît dans un échange du 14 novembre 1243 entre Frère Jacques, recteur de la maison hospitalière de Salquenen et Guillaume, seigneur

<sup>4</sup> GREMAUD, J.; 1863: 352. Cet inventaire n'est pas daté. Comme il ne mentionne pas des biens acquis en 1131, Gremaud pense qu'il devrait être antérieur à cette date, peut-être même antérieur à 1052, d'après d'autres recoupements cependant sujets à controverse.

<sup>5</sup> FURRER, S.; 1852: 118.

<sup>6</sup> Cette donation nous est connue par une copie de 1250 conservée aux archives du prieuré de Lens, Pg K 3, et reproduite dans QUAGLIA, L.; 1988: 19.



Les collines de Valère et Tourbillon, le Mont de Lens et la plaine du Rhône, tels qu'ils devaient être 2500 ans avant J.-C. Tiré de la bande dessinée scientifique «Le soleil des morts», A. Houot, 1992, Editions du Lombard.



d'Anniviers. L'acte précise que Martin de Dyogni doit, en plus de diverses charges, l'hommage lige. Ensuite, il mentionne, à Montana, Pierre et ses consorts, redevables de 12 deniers de servis<sup>7</sup>. Par ailleurs, il énumère diverses contributions perçues auprès des hommes de Chermignon-d'en-Haut et d'en-Bas et la cession d'une vigne à Coreins.

Le 8 août 1289, le chevalier Pierre de Morestel reconnaît avoir vendu deux terres incultes à Pierre le Dîmeur de Chermignon-d'en-Bas, dont l'une se situe aux «campis Abel». Selon toute probabilité, il s'agit là de Champzabé<sup>8</sup>. Un contrat de vente de 1474 confirme cette hypothèse. Le vendeur y est Thomas, fils de Pierre Burdoz, de Chansabel<sup>9</sup>.

Enfin, la première mention retrouvée de Crans date de 1310. Une liste des revenus de l'église et du prieur de Lens précise: «Et notre cheval a libre parcours sur les prés de Crans<sup>10</sup>».

## **D**e la Châtellenie de Granges à la Contrée de Lens

### **Naissance de la communauté de Montana**

En l'absence d'actes officiels marquant le début d'une communauté à Montana, on peut se référer d'abord aux premières mentions du nom. L'échange de 1243 déjà cité<sup>11</sup> signale en effet Pierre et ses consorts, ce qui laisse supposer l'existence d'une vie communautaire organisée.

En 1259 est mentionnée la «villa de Diogny»<sup>12</sup> et le lieu-dit Chillon (Tselion) où Béatrice et Jacques de Dyogny donnent un lot de terre en fief à Guillaume, à Jean et à Pierre, fils de Borcard de Diogny. Ce document semble aussi témoigner d'une communauté déjà bien établie.

<sup>7</sup> GR I: 373-374. Le «servis» ou le cens sont des redevances annuelles dont le montant est fixe, par opposition à la dîme qui dépend des récoltes.

<sup>8</sup> GR II: 386-387.

<sup>9</sup> APL: Pg K 74.

<sup>10</sup> APL: Pg K 10.

<sup>11</sup> Voir note 7.

<sup>12</sup> GR II: 38.



## Liens féodaux

A cette époque, Montana fait partie du Mont de Granges, selon la toponymie attestée du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, et dépend de la châteltenie de ce bourg. Au gré des héritages, plusieurs nobles y détiennent des fiefs: ainsi Pierre d'Ayent<sup>14</sup>, la famille d'Anniviers déjà citée, alliée aux Rarogne et aux Tavelli<sup>15</sup>, celle de la Tour-Châtillon, – en 1348, Pierre compte parmi ses hommes liges Martin Donarant de Diogne<sup>16</sup>, ou encore les nobles de Platea. Divers membres de cette famille sont cités à Montana du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, ainsi Aymonette, vers 1270, et Pierre, autour de 1400<sup>17</sup>. En partie hérités de Perrod de la Tour-Morestel mort en 1366, les droits de cette famille dans la Contrée de Lens s'accroissent en 1438 par rachat à la famille de Rarogne<sup>18</sup>.

Parmi les titulaires ecclésiastiques, on peut citer le Chapitre<sup>19</sup>, l'église de Sion qui inventorie ses droits vers 1250<sup>20</sup> et surtout l'évêque. A titre d'exemple, en 1444, Guillaume de Rarogne acquiert de Pierre Burdo deux vignes à Corin au lieu-dit Malaseylaz (Malachéla)<sup>21</sup>.

Enfin les paroisses des environs y bénéficient de divers revenus tels que la dîme ou le cens. Du XIII<sup>e</sup> siècle datent deux listes de redevances que l'église de Saint-Maurice-de-Laques perçoit en blé, en vin et en numéraire à Montana et dans la Contrée de Sierre<sup>22</sup>. Un nouvel inventaire est établi au siècle suivant<sup>23</sup>; et en 1414, Jaquet Meller reconnaît au curé Thomas un cens de 3 sols<sup>24</sup>.

---

<sup>13</sup> GREMAUD, J.; 1963: 352; GR I: 373-374.

<sup>14</sup> GR I: 432 (1249-1276): redevances perçues à Chermignon-d'en-Bas avec mention de Montana («ex parte Montana»).

<sup>15</sup> QUAGLIA, L.; 1988: 25.

<sup>16</sup> GR IV: 464.

<sup>17</sup> ACML: Pg 10, Pg 11 (XIII<sup>e</sup> siècle). Cette Aymonette et un certain P. de Platea sont en fait censitaires de l'église de Saint-Maurice-de-Laques. ACI: Pg 1 (1414), P 1 (1409).

<sup>18</sup> GR VI: 107; GR VIII: 154-155.

<sup>19</sup> Voir ci-dessus la première mention de Corin et la note 4.

<sup>20</sup> GR I: 451.

<sup>21</sup> GR VIII: 399-400.

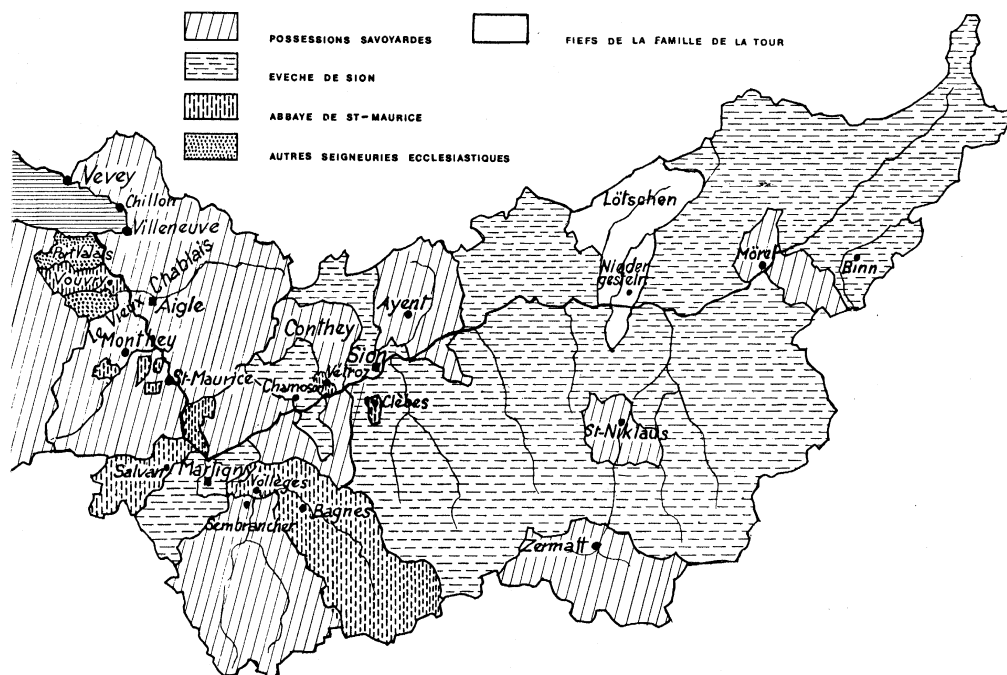
<sup>22</sup> ACML: Pg 10, Pg 11.

<sup>23</sup> ACML: Pg 58.

<sup>24</sup> ACML: Pg 64.



## Le Valais avant 1384



Dessiné par André Theurillat, d'après les cartes de Grégoire Ghika et de René Meylan, dans Atlas historique de la Suisse, 2<sup>e</sup> édition, Aarau, 1958

Les droits de Laques s'étendent également à Corin où, en 1323, le curé Jacques remet en fief deux vignes à Jean de Coniour (Conzor), pour un cens de 4 setiers de vin<sup>25</sup>.

Montana et Diogne sont aussi redevables au prieur de Lens<sup>26</sup> ainsi qu'à l'église Saint-Etienne de Granges, comme l'atteste un censier du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>.

Alors que les charges féodales liées à la terre, telles que les dîmes, subsistent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le servage, grevant les hommes, est aboli le 31 décembre 1477 par l'évêque Walter Supersaxo et les dizains<sup>28</sup>.

<sup>25</sup> ACML: Pg 20.

<sup>26</sup> APL: Pg K 42.

<sup>27</sup> ACBG: Pg 2.

<sup>28</sup> QUAGLIA, L.; 1988: 77-78.



## Développement de l'identité politique de la Contrée de Lens

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les liens se distendent au sein du Mont de Granges, entre la plaine et le coteau. C'est ainsi qu'en 1310, lors d'un arbitrage concernant l'usage des bois dans la vallée de la Lienne, Granges et Lens sont mentionnés séparément dans le différend qui les oppose à Ayent<sup>29</sup>. Ce fait sans précédent n'est évidemment pas encore synonyme d'autonomie pour Lens, mais il illustre une identité mieux prise en considération. Les exemples se multiplient d'ailleurs par la suite<sup>30</sup>. Lens semble profiter du mouvement communal général qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, se caractérise par la mise en place d'un droit municipal<sup>31</sup> et le recours de l'évêque aux communes<sup>32</sup>.

Pour trouver une attestation de l'autonomie effective de Lens, il faut toutefois attendre le 24 mars 1400. Ce jour-là, les procureurs d'une douzaine de communes du Valais central sont réunis à Granges pour approuver le traité de paix entre la Savoie, l'évêque et les dizains<sup>33</sup>. Lens y est cité au même titre que Sierre, Anniviers ou Granges. Parmi les délégués figure Antoine Fulco de Chermignon-d'en-Haut, ce qui illustre la participation des villages voisins à la vie politique.

Selon le contexte, on parle alors du Mont, de la Paroisse, de la Contrée ou de la Communauté de Lens<sup>34</sup>.

## Les quartiers et les messelleries<sup>35</sup>

La convention passée en 1448 avec Jean, prieur de Lens, pour la construction du Bisse de la Rioutaz ou Grand Bisse rend compte de la division de la paroisse en quartiers. Les villages d'Icogne, de Lens et de Chermignon-d'en-Haut forment les trois premiers. Le dernier est divisé en deux, à

<sup>29</sup> APL: E 1; QUAGLIA, L.; 1988: 64.

<sup>30</sup> QUAGLIA, L.; 1988: 57.

<sup>31</sup> KAEMPFFEN, W.; 1965: 134.

<sup>32</sup> BERCHEM, V. van; 1899: 28-29.

<sup>33</sup> GR VI: 506-508.

<sup>34</sup> GR VI: 383-386 (1391), GR VIII: 94 (1436), 154 (1438).

<sup>35</sup> Bien que l'organisation de la Contrée de Lens se mette en place au Moyen Âge, les documents en rendant compte ne sont pas très nombreux; cela explique que les références qui suivent se situent pour la plupart au-delà du Moyen Âge.



savoir Diogne et Montana d'un côté, Chermignon-d'en-Bas de l'autre<sup>36</sup>.

Chaque village possède des biens communs appelés aussi «messellerie»<sup>37</sup>; on parlerait aujourd'hui d'avoirs bourgeoisiaux, gérés par les habitants qui forment une «communitas»<sup>38</sup>.

Il faut souligner ici que ces communautés sont au nombre de six, puisque Chermignon-d'en-Bas et Diogne disposent également d'une messellerie<sup>39</sup>. En se référant à un censier de 1310 en faveur de l'église de Lens, on constate d'ailleurs que les représentants de ces deux villages sont plus nombreux que ceux de Chermignon-d'en-Haut et de Montana, partagés il est vrai entre la paroisse de Saint-Pierre-aux-Liens et celle de Saint-Maurice-de-Laques<sup>40</sup>.

De fait, la vie des quartiers s'organise à deux niveaux. Il y a d'une part le village et ses environs, soumis à un règlement particulier, administré et représenté par des procureurs. Il y a d'autre part la Contrée de Lens pour la gestion des avoires que les quartiers détiennent en commun, tels les alpages et les bisses, ainsi que pour les relations avec les dizains en matière de justice, d'organisation militaire et de participation aux affaires du Pays<sup>41</sup>.

Au-delà du Moyen Âge, cela apparaît clairement dans l'association que les «quatre communautés de la paroisse de Lens», représentées par leurs procureurs, établissent le 1<sup>er</sup> mars 1564 avec les autres dizains, soit Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche et Sion, afin de servir les intérêts de la République<sup>42</sup>.

Hugues Rey

<sup>36</sup> APL: E4; QUAGLIA, L.; 1988: 172. L'appartenance de Chermignon-d'en-Bas au quartier de Montana se vérifie aussi en 1521 lorsqu'est établi le règlement du bisse du Rooz (ACM: P 387); de même en 1687, dans un recensement effectué par le prieur de Lens, qui récapitule les paroissiens de Chermignon-d'en-Bas avec ceux de Montana (APL: A 10 p. 26).

<sup>37</sup> ACM: Pg 3 (1516), Pg 43 (1680), Pg 58 (1698), P 211 (1610), P 213 (1813), P 222 (1816), P 237 (1820) entre autres].

<sup>38</sup> ACM: Pg 3 (1516), Pg 23 (1647), Pg 25 (1648), Pg 32 (1666), Pg 39 (1676), Pg 41a (1677), Pg 54 (1692), Pg 65 (1707), Pg 67, Pg 68 (1716), Pg 73 (1722), Pg 77 (1736), Pg 79 (1740), Pg 82 (1744), etc. pour le terme latin.

<sup>39</sup> ACM: Pg 3 (1516), P 392a (1750), Pg 92 (1779), P 305 (1782).

<sup>40</sup> APL: K6.

<sup>41</sup> QUAGLIA, L.; 1988: 75-91, 269-302.

<sup>42</sup> APL: A 4.